



## Rachat de part en indivision

Par **Mandrakor**, le **01/01/2013** à **18:53**

Bonjour

Ayant acheter en indivision avec ma mère (60% pour elle et 40% pour moi), Je souhaite racheter ses parts.

Le crédit est remboursé .

L appartement à été estimé à 300 000 €.

Je voudrais savoir si légalement ma mère peut me céder ses parts à 100 000 € au lieu de 180 000€ ( base sur l estimation et le taux de ses parts ) ?

Pour info ma mère est d accord sur le montant de 100 000€.

Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **02/01/2013** à **12:20**

Bonjour,

C'est toujours possible...

Mais le fisc peut trouver à y redire ! En effet, les frais de notaire vont être calculés sur 100000€ au lieu des 180000€ et le fisc va y voir un manque a gagner. Il peut envisager un redressement.

Par **Mandrakor**, le **02/01/2013** à **13:09**

Tout d'abord merci "Lag0" pour cette précision, et pour continuer sur ce même thème, comment savoir les limites de prix acceptable par le fisc ?

Et autrement, où je peux me renseigner davantage sur ce thème ?

Merci et meilleurs voeux pour 2013